

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 16 janvier 2023 à 19h38 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

**1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;**

**2 Adoption de l'ordre du jour;**

**3 Comptes rendus des élus;**

**4 Correspondances:**

- 4.1 Projet de piste cyclable reliant le Parc national de Frontenac au Mont Adstock : confirmation d'une aide financière de 198 000 \$ de l'Agence de Développement du Canada;
- 4.2 Réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable : refus d'abaisser la limite de vitesse entre la route du Mont-Adstock et le village de Saint-Daniel;

**5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:**

- 5.1 Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2022;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de décembre 2022;
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 283-23 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par les travaux d'infrastructures sur le boulevard Tardif et le rang du Lac-aux-Grelots;
- 5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 284-23 relatif au taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$;
- 5.5 Police d'assurance de dommages : retrait du Comité de développement agroalimentaire des Appalaches;
- 5.6 Vérification et préparation des états financiers pour les années financières 2022 et 2023 : octroi d'un mandat de services professionnels;
- 5.7 Services de première ligne : mandat à Me Antoine La Rue du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur avocats pour l'année 2023;
- 5.8 Enseigne du bureau municipal : autorisation de dépense;
- 5.9 Ouverture et affichage d'un poste-cadre à titre de coordonnateur aux ressources matérielles (entretien des bâtiments);
- 5.10 Dossier numéro 235-17-000016-218 : autorisation de signature pour règlement hors cour;
- 5.11 Invitation à la Journée expertise jeunesse : autorisation de dépenses;

**6 Aménagement, urbanisme et environnement;**

**7 Développement socio-économique:**

- 7.1 Projet de piste cyclable entre le Mont Adstock et le Parc national de Frontenac : demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (M-30) et autorisation de signature de l'entente avec l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;

- 7.2 Projet de piste cyclable entre le Mont Adstock et le Parc national de Frontenac : autorisation d'appel d'offres;
- 7.3 Vente de terrains dans le secteur Sacré-Coeur-de-Marie : octroi de mandat de services professionnels et autorisation de vente;

**8 Travaux publics et voirie:**

- 8.1 Projet de réfection et drainage du chemin J.-E.-Fortin et réfection et ajout d'une conduite d'égout sanitaire sur le chemin du Bocage : octroi d'un mandat de services professionnels;

**9 Sécurité publique;**

**10 Loisirs, culture et vie communautaire;**

**11 Affaires diverses;**

**12 Période de questions;**

**13 Informations et activités à venir:**

- 13.1 18 février 2023 : Carnaval La Grande Bordée;
- 13.2 10 février 2023 : Journée de glisse de la MRC des Appalaches au mont Adstock à 50 % de rabais;

**14 Levée ou ajournement de la séance.**

**23-01-5 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose, Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

**CORRESPONDANCES**

**PROJET DE PISTE CYCLABLE RELIANT LE PARC NATIONAL DE FRONTENAC AU MONT ADSTOCK : CONFIRMATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 198 000 \$ DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA**

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu la confirmation d'une aide financière de 198 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide au tourisme de l'Agence de Développement économique du Canada pour la réalisation du projet.

**RÉPONSE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE : REFUS D'ABAISSE LA LIMITE DE VITESSE ENTRE LA ROUTE DU MONT-ADSTOCK ET LE VILLAGE DE SAINT-DANIEL**

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une réponse négative du ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement à la demande de diminuer la vitesse entre la route du Mont-Adstock et le village de Saint-Daniel, suite à

l'analyse réalisée qui a permis de conclure que la vitesse affichée à 90 km/h est cohérente avec l'environnement routier.

## **AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **23-01-6 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois de décembre 2022 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **23-01-7 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 283-23 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE BOULEVARD TARDIF ET LE RANG DU LAC-AUX-GRELOTS**

Un avis de motion est donné par Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 283-23 afin d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par les travaux d'infrastructures sur le boulevard tardif et le rang du Lac-aux-Grelots.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par les travaux d'infrastructures sur le boulevard Tardif et le rang du Lac-aux-Grelots à un montant de 1 209 900 \$, qui inclut la réception d'une aide financière de 717 759 \$.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 284-23 RELATIF AU TAUX DE DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$**

Un avis de motion est donné par Jean Roy qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 284-23 relatif au taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet le taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

**23-01-8**      **POLICE D'ASSURANCE DE DOMMAGES : RETRAIT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES**

**ATTENDU** que la Municipalité a des assurés additionnels sur sa police d'assurance;

**ATTENDU** que la Municipalité a ajouté le Comité de développement agroalimentaire des Appalaches comme assuré additionnel à sa police d'assurance en vertu de la résolution numéro 19-03-77;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de retirer le Comité de développement agroalimentaire des Appalaches de la couverture d'assurance de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-01-9**      **VÉRIFICATION ET PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2022 ET 2023 : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que selon l'article 176 du Code municipal, dès la fin de l'exercice financier, la greffière-trésorière dresse le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et atteste de sa véracité;

**ATTENDU** qu'un vérificateur externe doit vérifier, selon l'article 966.2 du Code municipal, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers de la Municipalité et en faire rapport au conseil;

**ATTENDU** que la Municipalité est allée en demande de prix pour le mandat de services professionnels auprès de deux fournisseurs;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme comptable Groupe RDL Thetford/Plessis inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer à la firme de comptable Groupe RDL Thetford/Plessis inc, un mandat de services professionnels à titre de vérificateur externe pour la réalisation d'audit des états financiers pour l'année 2022 à un montant de 21 695 \$, taxes en sus, et pour l'année 2023 à un montant de 22 420 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-01-10**      **SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE : MANDAT À ME ANTOINE LA RUE DU CABINET THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR AVOCATS POUR L'ANNÉE 2023**

Sous la forme d'un abonnement annuel aux services professionnels de base, Me Antoine La Rue, avocat en droit municipal, exerçant son métier au cabinet Therrien Couture Joli-Cœur avocats, nous offre ses services.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de renouveler notre abonnement aux services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur avocats pour l'année 2023;
- d'autoriser une dépense de 800 \$, taxes en sus, pour couvrir les frais d'abonnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-01-11      ENSEIGNE DU BUREAU MUNICIPAL : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a demandé une soumission à Pro Design pour la confection d'une enseigne pour le bureau municipal en vue de remplacer celle de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford suite à la fermeture du comptoir caissier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser une dépense de 1 485 \$, taxes en sus, pour la confection de l'enseigne du bureau municipal par Pro Design.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-01-12      OUVERTURE ET AFFICHAGE D'UN POSTE-CADRE À TITRE DE COORDONNATEUR AUX RESSOURCES MATÉRIELLES (ENTRETIEN DES BÂTIMENTS)**

**ATTENDU** l'analyse et la réflexion sur la nature des tâches à être confiées;

**ATTENDU** le nombre de bâtiments et d'infrastructures qui appartiennent à la Municipalité et qui répondent aux besoins croissants de la population;

**ATTENDU** la nécessité de désigner un gestionnaire responsable de coordonner toutes les tâches reliées à l'entretien et aux réparations des immeubles municipaux;

**ATTENDU** que le budget adopté par le conseil prévoyait adjoindre une ressource au Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de procéder à l'ouverture et l'affichage d'un poste de cadre à titre de coordonnateur aux ressources matérielles (entretien des bâtiments) dans l'organigramme municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-01-13      DOSSIER NUMÉRO 235-17-000016-218 : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR RÈGLEMENT HORS COUR**

**ATTENDU** les discussions entourant le dossier dans le but d'en venir à conclure une entente qui satisfait la Municipalité et les parties concernées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser le règlement hors cour et d'autoriser le maire à signer la transaction et quittance dans le dossier de cour numéro 235-17-000016-218.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**23-01-14 INVITATION À LA JOURNÉE EXPERTISE JEUNESSE : AUTORISATION DE DÉPENSES**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser l'inscription de la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose à la Journée expertise jeunesse de la Fédération québécoise des municipalités le 9 février 2023 à l'Hôtel Plaza Québec et d'autoriser la dépense de 70 \$, taxes en sus, pour l'inscription. Les frais afférents seront entièrement défrayés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE**

**23-01-15 PROJET DE PISTE CYCLABLE ENTRE LE MONT ADSTOCK ET LE PARC NATIONAL DE FRONTENAC : DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) (M-30) ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a déposé une demande d'aide financière en vertu de la résolution numéro 22-09-321 dans le cadre du Programme de développement économique du Québec le Fonds d'aide au tourisme de Développement économique Canada pour l'aménagement du tronçon principal de la piste cyclable reliant le Mont Adstock et le Parc national de Frontenac;

**ATTENDU** que le gouvernement fédéral a confirmé que ledit projet répond aux critères et s'est engagé à verser une contribution de 198 000 \$;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock est assujettie à l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (c. M-30) et qu'elle doit recevoir une autorisation du gouvernement du Québec avant de signer une entente avec le gouvernement fédéral;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock transmette une demande au MAMH afin d'obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation de conclure une entente avec l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour le financement du projet d'aménagement du tronçon principal de la piste cyclable reliant le Mont Adstock et le Parc national de Frontenac;
- que le conseil municipal autorise le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente de contribution non remboursable M-30 de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, suite à l'obtention de l'autorisation requise par le gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-01-16

**PROJET DE PISTE CYCLABLE ENTRE LE MONT ADSTOCK ET LE PARC NATIONAL DE FRONTENAC : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu la confirmation d'une contribution financière de 198 000 \$ pour l'aménagement du tronçon principal de la piste cyclable reliant le Mont Adstock et le Parc national de Frontenac;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lancer un ou des appels d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement du tronçon principal de la piste cyclable reliant le Mont Adstock et le Parc national de Frontenac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-01-17

**VENTE DE TERRAINS DANS LE SECTEUR SACRÉ-COEUR-DE-MARIE : OCTROI DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTORISATION DE VENTE**

**ATTENDU** que la Municipalité est propriétaire du lot 5 135 210 du cadastre du Québec situé sur le chemin Sacré-Coeur Ouest;

**ATTENDU** qu'une partie de ce lot en bordure du chemin public pourrait accueillir des projets résidentiels;

**ATTENDU** l'intérêt porté pour cet emplacement aux fins de construction;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de consolider le noyau villageois de Sacré-Coeur-de-Marie et de vendre lesdites parties de lot;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à la firme Francis Carrier arpenteur-géomètre un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une opération cadastrale visant à créer deux lots supplémentaires le long du chemin Sacré-Coeur Ouest;
- d'autoriser un appel d'offres débutant à 30 000 \$, taxes en sus, pour la vente de chacun des lots;
- d'intégrer des conditions dans les actes de vente afin d'assurer la réalisation de projet de construction dans un délai raisonnable;
- de fermer et de retirer du domaine public les lots à être créés du cadastre du Québec à la suite de la vente;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

23-01-18

**PROJET DE RÉFECTION ET DRAINAGE DU CHEMIN J.-E.-FORTIN ET RÉFECTION ET AJOUT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE CHEMIN DU BOCAGE : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité a demandé des soumissions pour des offres de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique incluant des sondages et des analyses de laboratoire pour le projet de réfection et de drainage du chemin J.-E.-Fortin ainsi que le projet de réfection et d'ajout d'une conduite d'égout sanitaire sur le chemin du Bocage;

**ATTENDU** que le 8 décembre 2022 a eu lieu l'ouverture des soumissions suite à l'appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux;

**ATTENDU** que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Conformité</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Englobe Corp.	Oui	48 182.62 \$
Les services EXP Inc.	Oui	55 055.68 \$
GHD Consultants Ltée	Oui	61 999.40 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à la firme Englobe Corp un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique incluant des sondages et des analyses de laboratoire pour le projet de réfection et de drainage du chemin J.-E.-Fortin ainsi que le projet de réfection et d'ajout d'une conduite d'égout sanitaire sur le chemin du Bocage au montant de 48 182.62 \$, taxes en sus;
- d'affecter la dépense à même le poste budgétaire « 23 04241 000 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRES DIVERSES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

**INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

23-01-19

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de lever la séance à 20h10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-  
trésorière,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin